

Avocats : les attentes des entreprises envers leurs cabinets

Le 19/12/2019



Quels sont les critères déterminants pour une entreprise dans le choix d'un cabinet d'avocats ? Quelles sont les clefs d'une collaboration réussie ? Éléments de réponse dans une enquête réalisée par le Cercle Montesquieu et Gide auprès de 285 directeurs et responsables juridiques de grandes entreprises.



La confiance au cœur de la relation

Une grande majorité des directeurs et responsables juridiques des grandes entreprises interrogés (67 %) considèrent que la **relation de confiance** est le critère le plus important dans le choix d'un cabinet d'avocats. Viennent ensuite le rapport qualité/prix (59 %), la présence d'un avocat en particulier (38 %) et la composition de l'équipe du cabinet avec laquelle ils travaillent le plus (29 %). Par ailleurs, un suivi régulier de la relation avec un interlocuteur unique est plébiscité par près de la moitié des répondants (46 %).

De plus, pour obtenir et conserver une étroite collaboration avec leurs avocats, les entreprises mettent en avant plusieurs qualités indispensables : la disponibilité et l'écoute (62 %), la capacité à être synthétique (48 %) et l'intuitu personæ (33 %), notamment.

Ces résultats montrent que les cabinets d'avocats ont tout intérêt à avoir une approche personnalisée et incarnée envers leurs clients.



Vers un besoin de plus de transparence

L'enquête met en lumière un besoin de plus de transparence de la part des avocats envers leurs clients. En effet, en plus d'une communication fluide et d'une bonne écoute, les entreprises interrogées souhaitent plus de transparence sur le partage des connaissances, notamment à travers des propositions de formations de la part des cabinets avec lesquels elles travaillent (59 %). Elles attendent également plus de transparence sur la facturation ; motif de rupture de la relation pour 58 % des interrogées si celle-ci n'est pas respectée.



Des avocats au plus près des enjeux business

Cette enquête révèle qu'un accompagnement juridique sur mesure est au cœur des attentes actuelles des entreprises. En effet, en plus de l'analyse juridique, elles sont 79 % à souhaiter obtenir des conseils personnalisés pour gagner en proactivité sur les enjeux juridiques de leurs entreprises. Elles attendent également un interlocuteur qui comprend les mécanismes de leurs sociétés (41 %) et qui possède une très bonne connaissance de leur secteur d'activité (33 %). A propos de ce besoin de conseils personnalisés, Laure Lavorel, présidente du Cercle Montesquieu déclare : « Les directions juridiques attendent de plus en plus de leurs conseils une analyse stratégique au plus près des besoins de l'entreprise. ».

A noter que 49 % des répondants envisagerait d'arrêter de collaborer avec un cabinet d'avocats si les conseils prodigués manquaient de valeur ajoutée et 22 % si celui-ci ne comprenait ou ne s'adaptait pas suffisamment aux enjeux de l'entreprise.



Des innovations juridiques pour renforcer la relation

Parmi les éléments qui pourraient renforcer la relation avocats/clients, les innovations juridiques peuvent être considérées comme un atout. Parmi ces innovations, l'accès à des bases de données de jurisprudence et à des outils prédictifs est la plus attendue (35 %). Viennent ensuite l'automatisation de contrats standards/récurrents et le e-learning juridique (34 %). Nul doute que la mise en place de ces outils renforce la collaboration et permette de répondre en partie aux enjeux juridiques actuels des entreprises.



[Cliquez ici pour voir le graphique](#)

Angeline DOUDOUX

© Editions Francis Lefebvre - La Quotidienne

A LIRE AUSSI

Pas de dissolution unilatérale d'une société en participation de professionnels libéraux

Le 19/12/2019

Les dispositions permettant à l'associé d'une société en participation à durée indéterminée de dissoudre à tout moment celle-ci par une notification adressée aux autres associés ne sont pas applicables aux sociétés en participation de professionnels libéraux.

Nouvelle édition d'« Informatique et libertés » : un livre blanc + une vidéo

Le 18/12/2019

Le nouveau cadre légal tel que résultant du RGPD supprime les formalités préalables de déclaration des traitements à la Cnil au profit de nouveaux mécanismes d'autocontrôle visant à responsabiliser les acteurs. Quels sont les nouveaux outils de conformité et comment les mettre en oeuvre ? Eléments de réponse dans notre livre blanc extrait de la nouvelle édition d'« Informatique et libertés » et dans une interview vidéo de Maître Alain Bensoussan, auteur de

l'ouvrage.

Après annulation d'un crédit lié, pas de restitution des fonds à la banque fautive

Le 18/12/2019

Après annulation du contrat principal et du crédit le finançant, la banque perd son droit à restitution du capital prêté si elle l'a versé au vu d'un document imprécis ne faisant état ni de la nature du bien vendu ni des travaux.

[Toutes les actualités](#) 